

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2019

PLFR 2019 - (N° 2400)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 67

présenté par

M. Bernalicis, Mme Autain, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 5**ÉTAT B****Mission « Justice »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Justice judiciaire	0	-33 803 092	0	-28 480 181
Administration pénitentiaire	0	-61 430 000	0	-52 946 281
Protection judiciaire de la jeunesse	0	-11 925 000	0	-22 363 619
Accès au droit et à la justice	0	-966 814	0	-966 814
Conduite et pilotage de la politique de la justice	0	-6 698 900	0	-13 824 017
Conseil supérieur de la magistrature	0	-148 089	0	-150 134
TOTAUX	0	-114 971 895	0	-118 731 046
SOLDE		+114 971 895		+118 731 046

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous proposons de revenir sur l'annulation de 118 731 046 euros en crédits de paiement et de 114 971 895 euros en autorisations d'engagements sur la mission « Justice ».

Comme l'année dernière, la communication du Gouvernement est basée sur une trajectoire de hausse des moyens budgétaires alloués à la mission Justice. Et encore une fois c'est la réalité austéritaire de cette loi de finances rectificative qui fait ressortir les intentions réelles du Gouvernement.

Il y a une indécence systématique du Gouvernement en la matière, car la France manque de magistrats, de greffiers, de personnels pénitentiaires, d'éducateurs à la protection judiciaire de la jeunesse.

Or, ce PLFR annule par exemple 22 millions d'euros de crédits au titre du programme « protection judiciaire de la jeunesse ».

Annuler ces crédits revient à dire qu'il n'y a pas besoin d'argent. Mais comment le Gouvernement a pu oublier à la veille de l'examen de la réforme pénale des mineurs, le cri d'alerte des juges du tribunal pour enfants de Bobigny ?

La Justice c'est aussi la réinsertion des personnes condamnées. Or, le budget des associations intervenant en détention ou en soutien des personnes détenues est actuellement fragilisé. Nous ne pouvons que vous alerter sur la situation du Genepi et de l'OIP (observatoire international des prisons).

Enfin, et de manière non exhaustive, les associations intervenant notamment sur la mise en place de la mesure de placement à l'extérieur auraient bien besoin de ces crédits annulés.

En définitive, votre acharnement à couper partout dans les budgets ne tient pas compte de la réalité du terrain et montre un manque d'ambition sur le fond.

Nous nous opposons avec fermeté à ces mesures et proposons donc cet amendement.